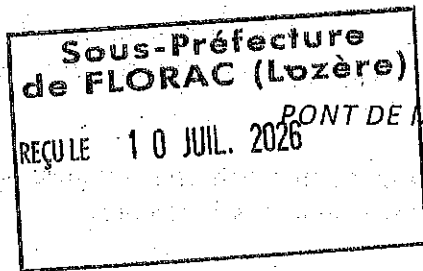


Le 03 JUL. 2026

Bureau du courrier



République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 29 juin 2026

Délibération N° DE_2026_070

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	18
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Polyvalente), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Patrick GALZIN, Bernard MERCIER, Perrine RUNEL-GALZIN, Laurent PLAGNES, Joyce BOUM, Yann PANTEL, Elisabeth AUBURTIN, Philippe ROURE, Gaëlle MOULINOT, Julie DELES

Représentés :

Absents et Excusés : Serge DONDINI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AJOUT DUN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNICATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22 relatif aux commissions municipales,

Vu l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux commissions extra-municipales,

Vu la délibération DE_2026_042 du 10 avril 2026 portant création des commissions extra-municipales et l'élection des membres,

Considérant que la commission extra-municipale "Communication" est actuellement composée de 6 membres, répartis entre élus municipaux et personnes extérieures,

Considérant l'intérêt d'élargir la composition de cette instance afin d'y associer un représentant associatif,

Considérant que cet élargissement permettra d'enrichir les débats et de diversifier les compétences représentées,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale "Communication",

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1° DÉCIDE d'élargir la composition de la commission extra-municipale "Communication" en y intégrant un nouveau siège,

2° PRÉCISE que la commission extra-municipale "Communication" est composée de :

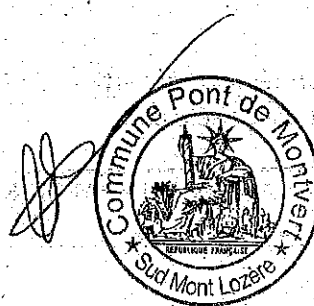
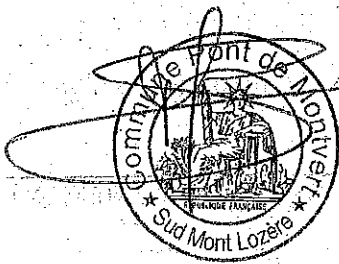
- 5 élus :
 - Stéphane MAURIN
 - Julie DELES
 - Joyce BOUM
 - Clara ARBOUSSET
 - Gaëlle MOULINOT
- 2 membres extérieurs :
 - Anne VOÛRC'H
 - Justine VIALA

3° RAPPELLE que la commission extra-municipale a un rôle consultatif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN
Président de séance

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 03 IIIII 2026

Bureau du courrier